

Rabat, le 07 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/01/2023**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que M. Mohammed KHALIL a déclaré avoir reçu un don de 42 714 actions, le 1^{er} février 2023, franchissant ainsi directement à la hausse le seuil de participation de 20% dans le capital de la société Dari Couspate.

Suite à cette opération, M. Mohammed KHALIL déclare détenir 82 489 actions Dari Couspate représentant 27,65% du capital de ladite société.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma